





- o un agent actuellement adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- au service biblio-médiathèque
  - o un agent actuellement adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour les avancements de grades cités ci-dessus.

Afin de permettre aux agents de changer de grades et d'accéder aux grades supérieurs, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création :

- d'un poste d'agent de maîtrise principal, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 9 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018,
- un poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- un poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- un poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 9h/35h au 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- Crée deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 9h/35h, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- Supprime deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 9h/35h, un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'agent de maîtrise à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- Modifie en ce sens le tableau des effectifs,
- Inscrit les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie le 3 mai 2018

  
Jean-Noël DUPRE  
Maire de Confolens

